

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints  
Saint-Michel-des-Saints  
M.R.C. de Matawinie

19-03-2007 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle Paul Beaulieu, au 390, rue Matawin, le dix-neuvième jour de mars deux mille sept (2007) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,  
Nicole Cantara, François Dubeau, Daniel Bellerose, Richard Gilbert et  
Guylaine Gagné conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur  
municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

53-2007 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

54-2007 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février 2007.

ADOPTÉE

55-2007 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de Février 2007.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
1877	Hydro-Québec	10,112.13 \$
1878	Richard Magalie	800.00 \$
1879	Crépeau Gilles	21.55 \$
1880	Société Québ. D'Ass des eaux	1,772.52 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>12,706.20 \$</b>

Salaires	41,438.13 \$
R.E.E.R	2,812.74 \$
Frais de banque	120.00 \$
Int. Emprunt temporaire	8.46 \$
Emprunt temporaire	33,300.00 \$
Aqueduc (intérêts)	9,720.31 \$

**TOTAL :** **87,399.64 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS  
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de Mars 2007.

1881	Bell Canada	973.37 \$
1882	Fédération Québécoise	190.15 \$
1883	Hydro-Québec	3,778.63 \$
1884	Ministère du Revenu du Québec	12,251.19 \$
1885	Receveur Général du Canada	5,025.28 \$
1886	Télu Mobilité	383.22 \$
1887	Soc. De l'Ass. Automobile du Québec	13,765.00 \$
1888	Petite Caisse	610.34 \$

**TOTAL :** **36,977.18 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 MARS 2007

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
1889	Agritex St-Roch	132.71 \$
1890	Alarme Joliette	498.95 \$
1891	Bellerose Claude	275.37 \$
1892	Bellerose Réal Jr	12.95 \$
1893	Bell-Gaz Ltée	1,124.49 \$
1894	Berthier Radiateur Enr.	96.86 \$
1895	Biolab	53.56 \$
1896	Boc Canada Ltée	12.19 \$
1897	Camions Maska inc	178.20 \$
1898	Certilab	2,449.91 \$
1899	Chambre de Commerce	337.87 \$
1900	Comptoir Alimentaire	200.00 \$
1901	DeLaplante Michel	405.50 \$
1902	Distribution 94 Enr.	3,756.54 \$
1903	Dutil Michel	185.67 \$
1904	EBI Environnement	13,582.00 \$
1905	Électricien Robert Ménard	1,804.74 \$
1906	Fonds de l'information	174.00 \$
1907	Garage Tellier & Fils	220.48 \$
1908	Garage Yves Bellerose inc.	392.00 \$
1909	Généreux Construction inc.	1,424.38 \$
1910	Gilles Boisvert Enr.	165.13 \$
1911	Hydro-Québec	1,117.20 \$
1912	ITT Flygt	195.77 \$
1913	Joliette Dodge Chrysler	447.14 \$
1914	La Survivance	4,031.76 \$
1915	Leblanc & Plante Enr.	2,489.73 \$

1916	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	4,562.50 \$
1917	Le Groupe Pétrolier OLCO	7,934.29 \$
1918	Les Pneus & Soudures M.B.	146.48 \$
1919	Les Spécialistes AVA Inc.	812.90 \$
1920	Les Services de Gestion SGT	1,139.50 \$
1921	Marc Levaseur	73.27 \$
1922	M.C. Beauséjour & Richard inc.	646.80 \$
1923	Mécanique Jecc Ltée	251.78 \$
1924	Morais Carole	175.00 \$
1925	M.R.C. de Matawinie	11,232.00 \$
1926	P.E. Boisvert Auto Ltée	1,340.08 \$
1927	Pièces d'Auto Joliette inc.	299.88 \$
1928	Pisflanda	19,236.07 \$
1929	Plomberie Stéphane	40.90 \$
1930	Postes Canada	92.79 \$
1931	Québec Linge	322.74 \$
1932	Satelcom inc.	250.63 \$
1933	Services Consultatifs Amco	96.81 \$
1934	Strongco inc.	241.57 \$
1935	Sylvain Rondeau inc.	180.33 \$
1936	Techno Diésel inc.	1,260.75 \$
1937	Thibault Rolland G.	634.42 \$
1938	Vacuum St-Gabriel Enr.	341.85 \$
1939	Wolseley Canada inc.	29.63 \$

**TOTAL :- 87,108.07 \$**

1940	Boucher Marie-France	65.55 \$
1941	Ass. Des Dir. Municipaux	400.00 \$
1942	Bellerose Francois	901.63 \$
1943	Bell Canada	103.92 \$
1944	Carrière Claudine	300.00 \$
1945	Dépanneur R. Prud'Homme	336.30 \$
1946	Distribution Pierre Lavigne	615.33 \$
1947	Félix Sécurité inc.	68.32 \$
1948	Financière Banque Nationale	4,722.30 \$
1949	Garage Marc Dorval	169.96 \$
1950	Lanoué Philippe	200.00 \$
1951	Malo Isabelle	200.00 \$
1952	Martin – Produits de bureau	150.81 \$
1953	Néopost Canada Ltée	313.36 \$
1954	Richard Magalie	400.00 \$
1955	Rondeau Jean-Georges	1,298.34 \$
1956	Sylvio Champoux & Fils	54,555.45 \$

**TOTAL :- 64,801.27 \$**

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

- 07-02-16 Ministre des Affaires Municipale, Nathalie Normandeau – Énergie éolienne.
- 07-02-19 Coopérative Solidarité Mont-Renelle – demande d'appui.
- 07-02-26 Paroisse de Saint-Côme – sentier motoneige.
- 07-03-01 MAMR – Énergie éolienne
- 07-03-01 Ministère de l'environnement – rencontre d'information sur la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

----- Concernant la lettre du 19 février 2007, demande d'appui à la Coopérative de Solidarité du Mont-Renelle, une décision sera prise ultérieurement après étude du dossier.

56-2007 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter rapp. D'accepter le rapport financier 2006 de la municipalité de Saint-Michel-des-  
Financier 2006. Saints

ADOPTÉE

57-2007 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter offre QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints accepte l'offre qui lui est  
d'emprunt de faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt de 152 200\$ par  
Financiere Banque billets en vertu du règlement numéro 437-2001 au prix de 98.6660 échéant en  
Nationale. série 5 ans comme suit:

27 700\$	4.0%	23 mars 2008
29 000\$	4.0%	23 mars 2009
30 400\$	4.0%	23 mars 2010
31 800\$	4.0%	23 mars 2011
33 300\$	4.15%	23 mars 2012

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré

ADOPTÉE

58-2007 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement de ATTENDU l'offre d'emploi pour le remplacement d'un congé de  
l'assistant inspecteur en bâtiment et de maternité de journalier(e) assistant(e) de l'inspecteur  
environnement. en bâtiment et de l'environnement. Emploi temporaire temps plein de 40 heures/semaine, 6 à 8  
mois par année.

ATTENDU QUE la personne choisie devra effectuer tout travail ou formation jugé à propos par ses supérieurs.

ATTENDU QUE 4 personnes (employés et élus) de la municipalité ont participés au comité de sélection.

A CES CAUSES : le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante

Le conseil municipal approuve le choix du comité de sélection et autorise l'engagement de Francis Lacelle pour l'emploi ci-haut mentionné, à compter du 2 avril 2007. Les avantages sociaux et le salaire seront selon la politique salariale en vigueur, règlement 308-1990, actuellement fixé au taux de 14.59\$/heure.

ADOPTÉE

-----  
Concernant la lettre du 5 mars 2007 de Teknika HBA, pour l'évaluation du coût des travaux, afin d'effectuer les renforcements requis à la charpente de la salle J.M. Bellerose, une décision sera prise ultérieurement après étude du dossier.

59-2007                   Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

travaux de rénovation à la maison des jeunes           D'autoriser la Maison des Jeunes d'effectuer des travaux de rénovation dans les locaux du 390, Matawin à ses frais et qui seront exécutés par des contracteurs locaux.

ADOPTÉE

-----  
Concernant la lettre du 9 mars 2007 de la CRÉ de Lanaudière pour l'appui par résolution à la demande des bénéficiaires de CAAF, une décision sera prise ultérieurement s'il y a lieu.

60-2007                   Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

contrat surveillant sauveteur à la plage municipale           D'accepter l'entente du Centre Aquatique pour un contrat de service de surveillant sauveteur à la plage municipale, tel que défini dans la proposition du 22 février 2007.

D'autoriser Alain Bellerose, directeur général, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité. Le coût est de 7 078.35\$ taxes incluses

ADOPTÉE

61-2007                   Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

achat tuyaux d'incendie           D'autoriser l'achat de tuyaux d'incendie au coût de 10 284.68\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

62-2007                   Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

AGA Chambre de Commerce de           D'autoriser les membres du conseil d'assister à l'assemblée annuelle de la Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie qui aura lieu le mercredi 28 mars 2007, 18H00, à L'Auberge du Lac-Taureau. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés

ADOPTÉE

63-2007                   Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Congrès 2007           ADMQ           D'autoriser l'inscription de Alain Bellerose, directeur général, au congrès de l'ADMQ à Magog-Orford les 16-17-18 mai 2007. Les frais de déplacements et autres frais relatifs seront remboursés

ADOPTÉE

64-2007                   Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV CCU       D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour les assemblées tenues les 7 et 12 mars 2007 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

65-2007                   Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

report de décision    Pour la demande concernant la résolution 14-CCU2007 le conseil rencontrera  
pour résolution 14-   le requérant pour rendre sa décision à une prochaine assemblée du conseil.  
CCU2007

ADOPTÉE

66-2007                   Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter  
conditionnellement  
dérogation de A.  
Charette

**Demande de dérogation mineure de M. Alain Charette pour la propriété située au 801 chemin du Lac-à-la-Truite. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie de (3000 p<sup>2</sup>) au lieu de 968 p<sup>2</sup>, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992. De plus, le bâtiment aurait une superficie et une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal, ce qui contrevient également à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Alain Charette pour la propriété située au 801 chemin du Lac-à-la-Truite. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie de (3000 p<sup>2</sup>) au lieu de 968 p<sup>2</sup>, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992. De plus, le bâtiment aurait une superficie et une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal, ce qui contrevient également à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE       la superficie demandé est trois fois plus grande que la superficie autorisée dans la réglementation en vigueur;

Pour cette raison, le conseil accepte la demande de dérogation de M. Alain Charette, conditionnellement à ce que le bâtiment accessoire (garage) soit de 30 pieds X 60 pieds ou d'une superficie maximum de 1 800 p<sup>2</sup>

ADOPTÉE

67-2007                   Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**Demande de dérogation mineure de M. André Desrosiers pour la propriété située au 7031 chemin de Saint-Ignace Nord. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal construit en 1994 à 9.45 mètres (31') de la voie publique au lieu de 12 mètres (39.4'), ce qui contrevient à l'article 7.12.5 du règlement de zonage 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. André Desrosiers pour la propriété située au 7031 chemin de Saint-Ignace Nord. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal construit en 1994 à 9.45 mètres (31') de la voie publique au lieu de 12 mètres (39.4'), ce qui contrevient à l'article 7.12.5 du règlement de zonage 320-1992.

CONSIDÉRANT QU' une erreur d'évaluation de distance s'est produite au moment de la construction ;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Desrosiers.

ADOPTÉE

68-2007 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

report de décision Pour la demande concernant la résolution 17-CCU2007 le conseil rencontrera pour résolution 17- le requérant pour rendre sa décision à une prochaine assemblée du conseil. CCU2007

ADOPTÉE

69-2007 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter  
conditionnellement  
la dérogation de  
Marcel Robillard

**Demande de demande de dérogation mineure par M. Marcel Robillard pour la propriété située sur une partie du lot 33-2-7, rang 3, Canton de Masson. La demande concerne l'acceptation de lotir un cul de sac sans rond point, ce qui contrevient à l'article 9.2.8 du règlement de lotissement # 321-1992.**

Le CCU a étudié la demande de demande de dérogation mineure par M. Marcel Robillard pour la propriété située sur une partie du lot 33-2-7, rang 3, Canton de Masson. La demande concerne l'acceptation de lotir un cul de sac sans rond point, ce qui contrevient à l'article 9.2.8 du règlement de lotissement # 321-1992.

CONSIDÉRANT QU' il est impossible de construire un rond point à 60 mètres (200') du Réservoir Taureau;

CONSIDÉRANT QUE le cul de sac sert à desservir l'accès à une fosse septique;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Marcel Robillard, conditionnellement au nouveau plan proposé.

ADOPTÉE

70-2007                   Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Nomination au CCU   **Nomination de M. Stéphane Durocher au sein du Comité consultatif d'urbanisme**

Le CCU recommande la nomination de M. Stéphane Durocher comme membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Mme Diane Chouinard. Le mandat de M. Durocher s'étendra jusqu'au mois de décembre 2008 . L'article 7 des règles de régies régie interne du CCU sera donc mis à jour comme suit :

<b>Nom du membre</b>	<b>Début du mandat</b>	<b>Durée du mandat</b>	<b>Fin du mandat</b>
Simon Provost	Février 2006	23 mois	Décembre 2007
Éric Turenne	Février 2007	23 mois	Décembre 2008
J-Marie Lagrange	Février 2007	23 mois	Décembre 2008
Carole Morais	Juin 2006	19 mois	Décembre 2007
Stéphane Durocher	Mars 2007	22 mois	Décembre 2008

ADOPTÉE

71-2007                   Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

rectification membre du CCU   Concernant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), 2 proches parents, ou employé de la municipalité ou proche parent de celui-ci, ne pourront être nommés comme membre du CCU

ADOPTÉE

72-2007                   Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

conciliation bancaire   D'accepter la conciliation bancaire au 28 février 2007.

ADOPTÉE

-----                   Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de février 2007.

-----                   Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 12 mars 2007.

-----                   Le directeur général dépose le procès-verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires de Saint-Michel-des-Saints pour les assemblées tenues les 15 février et 1<sup>er</sup> mars 2007.

73-2007                   Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter               travaux               D'accepter les travaux de stabilisation de talus sur une section du chemin des  
stabilisation           ch.                   Cyprès et de soumettre au Ministère de la Sécurité Publique la demande de  
Cyprès                   paiement de l'assistance financière accordée en vertu du décret no 452-98,  
dossier no. 40659335.

ADOPTÉE



74-2007                   Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

avis de renonciation, droit de retrait: infractions pénales.   La municipalité de Saint-Michel-des-Saints informe la MRC de Matawinie qu'elle donne avis de renonciation au droit de retrait inhérent à l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la MRC de Matawinie

ADOPTÉE

75-2007                   Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

projet subvention salariale 2007   A. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints accepte la responsabilité du projet subvention salariale 2007 présenté dans le cadre de cette mesure.  
B. Que Claude Benoit, Secrétaire-trésorier adjoint, soit autorisé au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

76-2007                   Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée   Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

---

Alain Bellerose  
Secrétaire trésorier  
Directeur général

---

Jean-Pierre Bellerose  
Maire